COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 29 SEPTEMBRE 2017 VIA WEBEX

PARTENARIAT MONDIAL pour L'EDUCATION

INTRODUCTION

On trouvera l'ordre du jour de la réunion du Conseil sur le site web du Partenariat mondial pour l'éducation (GPE). La liste des participants figure à l'Annexe 1.

Le présent compte rendu récapitule les questions débattues et les décisions prises.

VENDREDI 29 SEPTEMBRE 2017

La Présidente du Conseil, Julia Gillard, ouvre la séance à 7 h 23, après un appel nominal et confirmation que le quorum est atteint.

1. ACCUEIL ET INTRODUCTION (BOD/2017/09/01)

1.1 La Présidente souhaite la bienvenue aux participants et les remercie de participer à la réunion du Conseil. En particulier, elle félicite Anna Rosendahl d'avoir rejoint le Conseil comme membre représentant le bailleur 2.

Objectifs et résultats de la réunion

1.2 La Présidente signale que cette réunion du Conseil a pour seul objectif de donner suite à la recommandation du Comité des financements et performances d'approuver une allocation de financement pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation au Libéria. Le document contenant le libellé de la décision a été communiqué au Conseil au début du mois d'août et la semaine précédente (BOD/2017/09 DOC 02).

2. ALLOCATION DE FINANCEMENT POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME SECTORIEL DE L'ÉDUCATION AU LIBÉRIA (BOD/2017/09 DOC 02)

2.1 La Présidente invite à signaler tout conflit d'intérêts. Le représentant du Ministère de l'éducation du Libéria, George Werner, signale que le Ministère a un conflit d'intérêts en tant que bénéficiaire du financement. La Présidente note que la Banque mondiale, bien qu'elle ne soit pas représentée à la réunion, a également un conflit d'intérêts en sa qualité d'agent partenaire pour ce financement.

2.2 La Présidente rappelle ensuite que la recommandation du Comité des financements et performances a été transmise au Conseil au début du mois d'août pour approbation selon la nouvelle procédure de vote affirmatif mais n'a pas reçu suffisamment de voix pour être adoptée. Une audioconférence s'imposait donc. En outre, un groupe a demandé au Secrétariat d'organiser une audioconférence pour examiner la recommandation.

2.3 La Présidente invite Margarita Focas Licht, responsable de l'équipe de soutien aux pays, à présenter la recommandation du Comité des financements et performances au nom du Président du Comité, qui ne peut assister à la réunion en raison d'un empêchement de dernière minute.

2.4 La responsable de l'équipe de soutien aux pays présente une synthèse de la proposition de financement, qui comporte une demande de financement d'un montant de 11,9 millions de dollars pour la mise en œuvre d'un programme sectoriel de l'éducation (ESPIG). Elle signale que le programme proposé met essentiellement l'accent sur la qualité et comporte un certain nombre de composantes interdépendantes visant à l'améliorer, notamment : éducation de la petite enfance (EPE), formation des enseignants, formation des chefs d'établissement, assistance technique à un système national d'évaluation, normes de qualité pour les écoles et suivi des écoles par les bureaux de l'éducation des districts et des comtés. Le programme s'inscrit dans le droit fil du PSE et la prise en main par l'administration au plus haut niveau offre donc d'excellentes possibilités de réforme du système éducatif. Le programme cible les comtés défavorisés dans le domaine de l'EPE et de la formation des enseignants, ce qui contribuera pour beaucoup à la mise en œuvre équitable du PSE 2017-2021 et à sa crédibilité en tant que plan favorable aux pauvres.

2.5 En ce qui concerne l'examen de la requête de financement par le Comité des financements et performances (GPC), elle résume le long et rigoureux processus d'examen du Comité et note qu'il a été pleinement appliqué au Libéria. Sur la base de son examen détaillé de la requête de financement, le Comité a déterminé qu'elle remplissait toutes les conditions du modèle de financement, tout en recommandant que l'on revienne sur des questions à suivre de près, notamment la question générale des enfants scolarisés plus tard qu'à l'âge normal, la pérennisation et l'ambitieux calendrier de mise en oeuvre.

2.6 La responsable de l'équipe de soutien aux pays répond à certaines questions sur la proposition du Libéria soulevées lors du vote affirmatif, qui ont été examinées par le Comité.

2.7 En ce qui concerne les conditions du modèle de financement pour accéder à la part fixe de l'allocation, certains déclarent que le PSE ne peut être jugé crédible en l'absence d'un plan opérationnel. La responsable de l'équipe de soutien aux pays répond qu'un plan opérationnel a en fait été élaboré et présenté au Comité avant qu'il n'examine la requête de financement. Le Comité a jugé le plan crédible, d'autant plus qu'il avait également été endossé par le groupe local des partenaires de l'éducation (GLPE) et toutes les parties prenantes.

2.8 Il est également suggéré que le Libéria risque de ne pas répondre à l'exigence de financement interne du fait qu'il consacre moins de 6 % du PIB à l'éducation et que les différents documents présentés au GPC n'indiquent pas tous le même montant pour le financement intérieur. À cet égard, la responsable de l'équipe de soutien aux pays note que le chiffre varie selon qu'on parle des dépenses de fonctionnement ou de la part de l'éducation dans le budget total, y compris les dépenses d'équipement. En ce qui concerne la part du PIB consacrée à l'éducation, le modèle de financement ne fixe pas de pourcentage minimum. Il exige que les pays consacrent au moins 20 % du budget national à l'éducation OU augmentent progressivement la part de l'éducation dans le budget national pour atteindre à terme 20 %. Or c'est ce qu'a fait le Libéria : la part de l'éducation dans le budget récurrent a augmenté, passant de 12,3 % en 2014/2015 à 16,3 % dans le budget 2016/2017. Selon les projections, elle devrait être de 16,4 % dans le budget 2017/2018 et continuer à augmenter pour atteindre 17,2 % dans celui de 2018/2019, dépassant ainsi les précédentes projections et laissant l'éducation à l'abri des coupes budgétaires malgré les difficultés économiques créées par la crise de l'Ebola.

2.9 S'agissant des données à fournir, il est souligné que toutes les données requises sur le pays ne figurent pas dans le formulaire de requête. Selon le modèle de financement, les pays doivent

être en mesure de fournir des données de base sur l'éducation et les questions financières ou avoir établi un plan assorti d'échéances précises pour élaborer ou renforcer le système d'information pour la gestion de l'éducation (SIGE), ce qui est le cas du Libéria. La méthode utilisée dans le cadre de résultats du GPE pour évaluer les progrès accomplis en termes de données disponibles consiste à vérifier si une liste d'indicateurs indirects est communiquée à l'Institut de statistique de l'UNESCO et publiée par ce dernier. Ce n'était pas le cas du Libéria jusqu'à récemment, mais il a fourni tous les indicateurs indirects requis pour 2014 et 2015, à l'exception des chiffres sur le financement de l'éducation, qui figurent dans le dossier de requête. Qui plus est, le PSE comporte un recensement annuel ainsi qu'un plan assorti d'échéances précises, tous deux destinés à renforcer le SIGE national afin de produire des données fiables sur l'éducation et les questions financières, et l'ESPIG servira spécifiquement à mettre en œuvre ces plans. Le GPC estime donc que le Libéria remplit la condition concernant la production de données.

2.10 La question de Partnership Schools for Liberia (PSL) est également soulevée. Certains estiment que le document soumis au Conseil décrit le PSL d'une manière qui ne rend pas pleinement compte de la place centrale accordée à cette initiative privée dans la politique du gouvernement libérien et les plans concernant le secteur de l'éducation. Quelle que soit l'attention accordée au PSL dans les médias et le débat public, son impact effectif sur le secteur de l'éducation a été longuement examiné avec le GLPE lors de l'élaboration du PSE, qui présente le PSL comme un programme pilote parmi d'autres projets visant à améliorer l'apprentissage. Le PSL est actuellement en place dans 8 % environ des écoles. Même si l'évaluation pourrait être plus favorable au terme de la phase pilote de 3 ans, le gouvernement prévoit de limiter ce programme à 20 % des écoles. La responsable de l'équipe de soutien aux pays indique que le gouvernement et ses partenaires ont expressément choisi de ne pas financer le PSL et de réserver les financements du GPE aux autres écoles. Le PSL ne recevra donc aucun financement du GPE.

2.11 La question de la pérennisation suscite également des inquiétudes. Le Secrétariat a reconnu dans son évaluation que la viabilité financière des interventions du programme était incertaine compte tenu de la situation budgétaire et des prochaines élections. Au lieu de reporter la requête de financement, le Secrétariat a préféré recommander au Comité d'approuver la requête en classant le financement dans la catégorie « risque élevé de retard de mise en œuvre » dans le cadre d'évaluation des risques opérationnels. Ces questions ont été abordées lors de la réunion du GPC et aucune nouvelle recommandation n'a été formulée à ce sujet. Le Comité a inclus un compte rendu sur la pérennisation pour améliorer le suivi. La responsable de l'équipe de soutien aux pays ajoute qu'une fois le financement approuvé, les négociations sur l'accord de financement commenceront entre le nouveau gouvernement et le gouvernement actuel. Ce processus devrait démarrer après la mise en place du nouveau gouvernement.

2.12 Enfin, la responsable de l'équipe de soutien aux pays signale que la société civile a jugé insuffisante la suite donnée à sa note de position. La plupart des points ont été abordés par le représentant des OSC à la réunion du GPC. Le Comité a examiné ces points et même formulé certaines décisions pour répondre aux questions soulevées. La question du manque de précisions sur la mise en œuvre du programme, notamment sur le contenu spécifique de la formation dispensée, n'a cependant pas été abordée. La responsable de l'équipe de soutien aux pays rappelle que le GPC ne se penche généralement pas sur le niveau de détail opérationnel, qui est examiné par l'agent partenaire et le gouvernement sous la supervision du GLPE. Mais le Secrétariat et le GPC utilisent un processus d'assurance de la qualité qui permet d'évaluer la conception du programme et de déterminer si le programme proposé a une chaîne de résultats cohérente et répond bien aux besoins sectoriels recensés durant le processus de préparation du PSE. Sur la base de cette évaluation, le Secrétariat et le GPC ont conclu que le programme était bien conçu. Le Secrétariat a soulevé la question complexe concernant le dépassement de l'âge d'inscription dans le système éducatif et le GPC a formulé une demande de compte rendu afin de suivre

l'évolution du nombre d'élèves concernés, en particulier dans les écoles ciblées. Le GPC a également demandé un compte rendu sur la sélection des pays visés par le programme, à la demande du représentant des OSC. Ce type de suivi de la mise en œuvre des projets est cependant inhabituel.

2.13 En conclusion, la responsable de l'équipe de soutien aux pays réitère que le Comité et les acteurs locaux ont examiné la proposition avec toute la diligence voulue.

Discussion:

2.14 La Présidente ouvre le débat.

2.15 Un certain nombre de membres du Conseil appuient la recommandation du GPC. Certains membres s'inquiètent du moment choisi, craignant en particulier que les prochaines élections nationales ne compromettent la mise en œuvre du financement et que l'appui de l'administration actuelle ne soit vu d'un mauvais œil. D'autres soulignent l'importance d'approuver rapidement les requêtes de financement afin de ne pas retarder l'éducation des enfants. Des observations sont également faites sur le rôle de Partnership Schools for Liberia dans le secteur de l'éducation et les financements du GPE, l'approbation de la proposition de financement et du plan sectoriel par le GLPE, et les questions de gouvernance.

- Élections nationales du 10 octobre. Plusieurs membres du Conseil soulignent que le nouveau gouvernement risque de ne pas soutenir et mettre en œuvre le programme de financement et que l'approbation du GPE pourrait être perçue comme une marque de soutien en faveur de l'administration actuelle et utilisée pour influencer les élections. Les membres du Conseil proposent donc de reporter à leur réunion de décembre la décision concernant la recommandation.

 Le Secrétariat note qu'une fois le financement approuvé, la Banque mondiale entamera en sa qualité d'agent partenaire les négociations avec le gouvernement, qui ne démarreront sans doute pas avant les élections. En outre, la politique du GPE sur les financements pour la mise en œuvre de programmes dans le secteur de l'éducation exige l'approbation du Secrétariat ou du GPC en cas de modification majeure du financement.

- Partnership Schools for Libera. Certains membres du Conseil soulèvent la question du partenariat privé Partnership Schools for Liberia (PSL) et du manque de précisions sur le lien entre le PSL et le programme de financement. Ils estiment que cela pose un risque même si le PSL ne concerne qu'un faible pourcentage d'écoles. Ils considèrent donc qu'il serait bon de contrôler les flux de fonds et d'en rendre compte pour garantir que le PSL ne recevra aucun financement.

- Endossement par le GLPE**.** Le membre du Conseil représentant l'agence de coordination, l'USAID, fait remarquer que l'agence a consulté le GLPE pour le PSE et l'ESPIG. Bien que l'agence de coordination signe normalement l'endossement au nom du GLPE, pour ménager les sensibilités l'agence a organisé des consultations afin de demander à toutes les parties prenantes de donner leur consentement par écrit, ce qu'elles ont fait. Certains membres du Conseil notent cependant que, tout en ayant approuvé le PSE, la société civile a demandé de poursuivre le dialogue sur un certain nombre de questions en suspens, notamment l'élaboration d'un programme détaillé de formation des enseignants, l'augmentation de la part du budget consacrée à l'éducation et la réduction des disparités dans le domaine de l'éducation.

Le Secrétariat note qu'un dialogue est maintenu avec le GLPE pendant toute la durée du financement et que le GLPE participe au suivi de la mise en œuvre du financement, notamment pour certaines questions spécifiques. Le Secrétariat ajoute que la recommandation du GPC comprend un certain nombre de comptes rendus, qui sont normalement établis en consultation avec le GLPE.

Sur la question des enseignants, le Secrétariat signale que l'association des enseignants est expressément incluse dans les activités du PSE concernant la réforme des traitements et a été invitée à participer aux travaux du comité directeur sur ce programme, ce qui renforce le dialogue avec les enseignants.

- Gouvernance. Des membres du Conseil soulignent que le fait de ne pas approuver la recommandation à ce stade aura des répercussions sur la gouvernance du GPE. Cela complique en particulier la tâche du Comité des financements et performances ainsi que l'effort de consultation et de recherche d'un consensus au niveau national. En outre, un membre du Conseil note que le report de l'approbation du financement pour tenir compte des questions d'influence politique et de stabilité risque de créer un précédent regrettable en ce qui concerne les facteurs externes – qu'il s'agisse de catastrophes naturelles ou d'origine humaine ou bien d'élections – et retarderait également l'approbation des financements ainsi que l'exécution du mandat du GPE.

 En ce qui concerne la procédure de décision par vote affirmatif adoptée à titre pilote, certains notent que la plateforme utilisée ne permet pas d'examiner ou d'exprimer un suffrage en faveur de l'approbation tout en émettant des réserves. Un membre du Conseil demande que le Secrétariat, en tant qu'entité impartiale, s'abstienne de contacter les membres du Conseil après un vote affirmatif. La Présidente du Comité de gouvernance et d'éthique note que le Comité examinera les enseignements tirés de l'expérience pilote de vote affirmatif et présentera ses conclusions au Conseil en décembre.

Décision :

2.16 À l'issue du débat, la Présidente note l'approbation par consensus de la recommandation du GPC telle que formulée dans le document BOD/2017/09 DOC 02. Cependant, compte tenu des préoccupations exprimées, il est également convenu que le Conseil demandera au GPC de suivre de près la mise en œuvre du financement, en veillant notamment à ce qu'aucun financement du GPE ne soit directement alloué au PSL. En outre, le Conseil décide que l'approbation du financement sera officiellement annoncée après l'élection.

2.17 Le Conseil approuve la décision suivante :

BOD/2017/09-01– Approbation d'une allocation de financement pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation au Libéria : Concernant la requête soumise lors du deuxième cycle de 2017, le Conseil d'administration :

1. note que la requête est conforme aux conditions d'accès à la part fixe de l'allocation maximale par pays, tel que décrit dans la requête et résumé et évalué à l'annexe 2 du document BOD/2017/09 DOC 02.
2. note que la requête présente les incitations requises pour l'accès à la part variable de l'allocation maximale par pays et approuve les indicateurs d'équité, d'efficience et d'acquis scolaires et les moyens de vérification desdits indicateurs, tel que décrit dans la requête et évalué à l'annexe 2 du document BOD/2017/09 DOC 02.

3. approuve une allocation de financement pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation (ESPIG) à prélever sur les ressources des fonds fiduciaires du GPE, tel que décrit dans la requête et résumé au tableau 1 du BOD/2017/09-01 3 c), sous réserve :
 a. de la disponibilité des fonds ;
 b. de la décision du Conseil énoncée dans le document BOD/2012/11-04 relatif à l'engagement des fonds fiduciaires pour les dons au titre de la mise en œuvre des programmes sous forme de versements annuels ;
 c. des recommandations de financement du GPC incluant (tous les montants sont libellés en dollars) :

Tableau 1 Résumé de la requête et recommandation d'allocation du GPC pour un ESPIG en dollars :

	Pays	**Libéria**
a.	Allocation maximale par pays	11 900 000
b.	Allocation demandée (100 %)	11 900 000
c.	Part fixe	8 330 000
d.	Part variable	3 570 000
e.	**Allocation recommandée par le GPC**	11 900 000
f.	Agent partenaire	Banque mondiale
g.	Commission de l'agent partenaire en % — Montant	1,75 % - 208 250
h.	Période	4 ans
i.	Date de démarrage prévue	25 novembre 2017
j.	Modalité de décaissement de la part variable	Ex post
k.	Source de financement	Fonds du GPE

4. Demande au Secrétariat:

 a. d'inclure dans sa notification au Libéria, à l'agent partenaire et à l'agence de coordination, pour transmission au groupe local des partenaires de l'éducation (GLPE), l'approbation de l'allocation et le délai escompté en vue de la signature de l'accord de financement et de l'entrée en vigueur du financement, le cas échéant, ainsi que les conditions de financement, les demandes de compte rendu et les observations concernant le programme, conformément aux recommandations du GPC décrites à l'annexe 1 du document BOD/2017/09 DOC 02.
 b. d'indiquer l'état d'avancement des points soulevés aux rubriques « conditions » et « compte rendu » dans le cadre de l'Examen annuel du portefeuille.

Annexe 1 – Observations du GPC, comptes rendus et conditions

Libéria	
Observations	Le Comité note avec satisfaction la cohérence du programme qui met l'accent sur la qualité. Il se félicite également de la proposition relative à la part variable, qui présente des stratégies offrant de réelles possibilités de mettre à profit la réforme pour transformer en profondeur le système d'évaluation des acquis scolaires et la gestion du personnel enseignant de manière générale, favoriser une répartition plus équitable des enseignants qualifiés et la prise de décisions plus éclairées sur la qualité de l'enseignement et les domaines dans lesquels une réforme des programmes est nécessaire. Le Comité encourage les autorités à accélérer l'augmentation de la part du budget de l'éducation allouée à l'enseignement primaire afin de la porter à 45 % durant la période d'exécution du programme. Le Comité note par ailleurs l'importance pour l'agent partenaire d'assurer une supervision étroite et encourage ce dernier à garantir la présence de spécialistes de l'éducation dans le pays. Bien que la requête du Libéria indique clairement qu'aucun financement du GPE ne sera pas alloué à Partnership Schools for Liberia (PSL), la société civile a exprimé des inquiétudes au sujet des conséquences éventuelles de PSL sur l'équité dans l'ensemble du secteur de l'éducation. Elle relève notamment que sans indications claires concernant l'avenir de PSL et sans consensus sur le rôle qu'il devrait jouer, le respect de l'exigence de disposer d'un plan sectoriel de l'éducation bien conçu et crédible se trouve compromis. Par conséquent, la société civile considère qu'il s'agit d'un risque important. Le Comité demande instamment que la question de l'équité au niveau de l'ensemble du système éducatif libérien fasse l'objet d'une vigilance particulière lors des revues sectorielles conjointes annuelles. Enfin, le Comité encourage le groupe local des partenaires de l'éducation à poursuivre la mise en place d'une procédure de consultation solide et rigoureuse en produisant des rapports réguliers durant la mise en œuvre du PSE et du programme.

Compte rendu	Le Comité se félicite de l'attention portée aux comtés défavorisés, une démarche qui contribuera de façon notable à une mise en œuvre équitable du PSE. Il attend avec impatience un compte rendu, dans un délai de 3 mois (soit à la fin octobre 2017), sur la sélection effective des comtés ciblés, en se fondant sur des critères clairement définis en matière d'éducation et d'autres critères liés à la santé et au bien-être des enfants. Le Comité souligne l'importance d'associer les enseignants, les organisations représentant leurs intérêts et d'autres parties prenantes au processus. Compte tenu de l'importance des revues sectorielles conjointes pour l'avancement de la mise en œuvre du plan sectoriel de l'éducation (PSE), le Comité se félicite des dispositions prises par le Libéria en vue de l'organisation annuelle de la revue sectorielle conjointe et espère retrouver dans le rapport annuel d'activités des informations sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du PSE et l'évaluation qui en est faite au cours de la revue sectorielle conjointe. Le Comité prend note des questions complexes concernant le dépassement de l'âge d'inscription dans le système éducatif et des mesures prises à cet égard dans le cadre du programme. Il souhaite vivement recevoir dans le rapport annuel d'activités des informations concernant les progrès accomplis dans ce domaine de manière générale, et plus particulièrement dans les écoles ciblées par le programme, ainsi que sur l'évolution des frais de scolarité dans les écoles soutenues par le projet et les progrès accomplis plus généralement vers la gratuité de l'enseignement préscolaire. Au regard de la nécessité d'harmoniser et de renforcer les systèmes nationaux, le Comité a hâte d'obtenir davantage d'informations sur les mesures prises en ce qui concerne le renforcement des capacités et la viabilité budgétaire des interventions menées durant la mise en œuvre du PSE en général et du programme en particulier.
Condition	Concernant la part variable, le Comité se déclare préoccupé par le report de paiements liés à des cibles manquées d'une année à l'autre. Un tel report peut affaiblir le potentiel transformateur des stratégies présentées pour accéder à la part variable, ainsi que l'ambition affichée au niveau des indicateurs et des cibles. Avant la signature de l'accord de financement avec l'agent partenaire, le Comité demande une lettre de l'administration confirmant que les reports sont limités à une année, et qu'aucun report n'est autorisé concernant l'indicateur sur les enseignants inscrits sur le fichier solde de l'État

3. QUESTIONS DIVERSES

3.1 La Présidente remercie les membres du Conseil d'avoir participé à l'audioconférence. Le Secrétariat distribuera le texte de la décision approuvée et un compte rendu des délibérations dès que possible.

3.2 La Présidente annonce qu'aucune objection à la nomination de Maxwell Rafomoyo, Directeur national de l'Education Coalition in Zimbabwe, pour représenter la société civile au Comité des financements et performances, n'a été reçue avant la date limite du 27 septembre.

Le Conseil approuve la décision suivante:

BOD/2017/09-02–Comité des financements et performances : le Conseil d'administration approuve la nomination de la candidate ci-dessous à un mandat prenant fin le 31 décembre 2018 au Comité des financements et performances, en tant que représentante de la catégorie des groupes constitutifs des organisations de la société civile :

Mr. Maxwell Rafomoyo, Coordonnateur national, Education Coalition of Zimbabwe (ECOZI)

3.3 La Présidente rappelle aux partenaires donateurs qu'il reste deux sièges de représentant des bailleurs de fonds à pourvoir au Comité de gouvernance. Le Bailleur 1 note que son groupe est sur le point de désigner un représentant dont le nom sera communiqué sous peu.

3.4 La prochaine réunion du Conseil se tiendra à Paris du 5 au 7 décembre 2017.

3.5 L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente remercie les participants pour leur temps et lève la séance à 8 h 23.

4. ANNEXE

Annexe 1 : Liste des participants

ANNEXE 1 – PARTICIPANTS

Pays en développement partenaires	
Afrique 1	Elyas Abdi Jillaw- Membre suppléant du Conseil - Kenya
Afrique 2	Ahmat Khazali Acyl, Membre du Conseil, Tchad Prisca Randrianarison (représentant le Ministre Rabary Andrianiaina Paul, Membre suppléant du Conseil), Madagascar)
Afrique 3	Gbovadeh Gbilia (représentant le Ministre George K. Werner, Membre suppléant du Conseil), Libéria
Asie et Pacifique	Mohammad Asif-uz Zaman - Membre suppléant du Conseil - Bangladesh
Amérique latine et Caraïbes	Nesmy Manigat, Membre du Conseil, Haïti
Bailleurs de fonds	
Bailleur 1	Chantal Nicod, Membre du Conseil, Suisse Valérie Carlier (représentant Anne-Françoise Paradis - Membre suppléant du Conseil), Belgique
Bailleur 2	Anna Rosendahl—Membre du Conseil - Suède Nicolai Steen Nielsen- Membre suppléant du Conseil - Danemark
Bailleur 3	Anna French (représentant Alicia Herbert, Membre du Conseil), Royaume-Uni
Bailleur 4	Patrick Empey, Membre suppléant du Conseil, Irlande
Bailleur 5	Marjeta Jager- Membre du Conseil- Commission européenne
Bailleur 6	Charles North, Membre du Conseil, États-Unis
Organisations non gouvernementales	
OSC 1	Tony Baker, Membre du Conseil Kira Boe, Membre suppléant du Conseil
OSC 2	Kaneez Zhera- Membre suppléant du Conseil
OSC 3	David Edwards, Membre suppléant du Conseil
Secteur privé/ Fondations	Randa Grob-Zakhary- Membre du Conseil
Agences multilatérales	

UNESCO	Jordan Naidoo- Membre suppléant du Conseil
UNICEF- HCR	Ita Sheehy (représentant Carol Batchelor, Membre suppléant du Conseil)
Banques multilatérales/régionales	Luis Benveniste, Membre suppléant du Conseil, Banque mondiale

a. Observateurs :

Aida Liha Matejicek--- Commission européenne (Bailleur 5)
Lena Forsgren – Suède (Bailleur 2)
Anne-Charlotte Dommartin—Présidente de FRC—France (Bailleur 5)
Sally Gear— Présidente du GPC—Royaume-Uni (Bailleur 3)
Ita Sheehy—MLA 2 (HCR)
Marie Bruening—Suisse (Bailleur 1)
Julia Dicum- Canada (Bailleur 3)
Douglas Sumerfield- Banque mondiale (MLA3)

b. Liste des absents

Alicia Herbert- Membre du Conseil- Bailleur 3
Anne Françoise Paradis- Membre suppléant du Conseil - Bailleur 1
Carol Batchelor, Membre suppléant du Conseil - HCR
Assadullah Hanif Balkhi- Membre suppléant du Conseil - Afghanistan- EEMECA
Jaime Saavedra Chanduvi- Membre du Conseil - MLA 3- Banque mondiale
Rabary Andrianiaina Paul, Membre suppléant du Conseil - Madagascar

c. Présidente et membres du Secrétariat présents

Julia Gillard, Présidente
Alice Albright, Directrice générale
Ruth Dantzer, Responsable de la gouvernance
Margarita Focas Licht, Responsable de l'équipe de soutien aux pays
Padraig Power, Directeur financier
Sven Baeten, Responsable-pays
Johanna Van Dyke, Chargée des opérations du Conseil
Michaelle Wane, Assistante senior du Conseil